

Éditions La Découverte, à paraître en septembre 2008.

Sous la direction de Didier Bigo, Laurent Bonelli et Thomas Deltombe

Au nom du 11 septembre...

Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme

Depuis les années 1990, et surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis et les États de l'Union européenne ont multiplié les initiatives pour répondre aux menaces du « terrorisme islamiste » : durcissement des législations, renforcement de la coopération antiterroriste internationale, actions ouvertes ou clandestines violant souvent le droit international. Et les effets de sidération produits par des attentats spectaculaires et meurtriers ont largement inhibé l'attention critique des citoyens face aux autres menaces que la plupart de ces initiatives font peser sur les démocraties.

C'est de ce constat qu'est né ce livre collectif, destiné à un public large. Réunissant les contributions d'une trentaine de spécialistes européens, universitaires et journalistes, il propose un ensemble sans équivalent d'informations et d'analyses. Elles montrent à quel point la lutte antiterroriste est devenue centrale dans la nouvelle géopolitique mondiale et la vie politique des États démocratiques. Et comment les acteurs en charge de cette lutte (législateurs et politiques, magistrats, services de police et de renseignements, militaires) façonnent un monde d'opérations militaires, d'extension de la surveillance, de pratiques d'exception et de désinformation.

Cet ouvrage permet ainsi de mesurer le chemin parcouru par les démocraties occidentales pour limiter les libertés des uns au nom de la sécurité des autres. Un chemin aussi contestable au plan éthique et politique qu'en termes d'efficacité, puisqu'en clivant les sociétés, ces méthodes encouragent souvent la violence qu'elles prétendent combattre.

Didier Bigo est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po, Paris). Laurent Bonelli est maître de conférences en science politique à l'Université Paris X-Nanterre. Thomas Deltombe est journaliste indépendant.

Les contributeurs : Anthony Amicelle, Philippe Bonditti, Laurent Bonnefoy, William Bourdon, Naïma Bouteldja, Olivier Cahn, Alessandro Dal Lago, Bill Durodié, François Gèze, Aldo Giannuli, Peter Gill, Elspeth Guild, Emmanuel-Pierre Guittet, Vivienne Jabri, Anne Le Huérou, David Lyon, Yasha Maccanico, Mederic Martin-Mazé, Salima Mellah, Valsamis Mitsilegas, Christian Olsson, José María Ortuño, Jean-Baptiste Rivoire, Guylaine Saffrais, Silke Studzinski, Anastassia Tsoukala, Rob B. J. Walker.

Sous la direction de Didier Bigo, Laurent Bonelli et Thomas Deltombe

Au nom du 11 septembre...

Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme

Table des matières et extraits choisis

Pour chacun des vingt-neuf articles composant ce livre, est proposé ici, non pas un « résumé », mais une sélection raisonnée de quelques phrases significatives — souvent tirées de la conclusion — indiquant le propos de son (ou ses) auteur(s) et sa problématique.

I. Le contre-terrorisme global : de la guerre à la surveillance généralisée 4

1. *Le régime de contre-terrorisme global*, par Didier Bigo et Rob B. J. Walker. 4

2. *La police globale, état de conflit permanent du capitalisme globalisé*, par Alessandro Dal Lago. 4

3. *Afghanistan et Irak : les origines coloniales des guerres antiterroristes*, par Christian Olsson. 5

4. *La torture, une politique de guerre*, par Vivienne Jabri. 6

5. *Les camps de détention illégaux : le cas Guantánamo*, par William Bourdon. 6

6. *Le 11 septembre, la “guerre au terrorisme” et la surveillance généralisée*, par David Lyon. 7

7. *Les nouveaux développements des réseaux de sécurité et de renseignement*, par Peter Gill. 7

8. *Coopération antiterroriste États-Unis/Union européenne : l'entente cordiale*, par Valsamis Mitsilegas. 8

9. *La lutte contre le financement du terrorisme*, par Anthony Amicelle. 9

10. *Les étrangers en Europe, victimes collatérales de la guerre contre le terrorisme*, par Elspeth Guild. 9

II. La sécurité contre les libertés ? Expériences nationales 10

11. *L'antiterrorisme aux États-Unis : de la contre-insurrection des années 1960 à la “guerre globale au terrorisme”*, par Philippe Bonditti. 10

12. *Les caractéristiques de l'antiterrorisme français : “Parer les coups plutôt que panser les plaies”*, par Laurent Bonelli. 10

13. *L'implication de l'armée dans la lutte antiterroriste : le cas français*, par Emmanuel-Pierre Guittet. 11

14. *Urgence et exception : l'extension des politiques antiterroristes au Royaume-Uni*, par Yasha Maccanico. 12

15. *L'affaire Ramda, révélateur de la normalisation de la justice au Royaume-Uni*, par Olivier Cahn. 12

16. *Douleurs, frustrations et espoirs de l'antiterrorisme espagnol*, par José María Ortuño. 13

17. *L'imposition de l'agenda politique espagnol à l'Europe de l'antiterrorisme*, par Emmanuel-Pierre Guittet. 14

18. *Les services de renseignement italiens et la "guerre au terrorisme"*, par Aldo Giannuli. 14

19. *Jusqu'où ira l'antiterrorisme en Allemagne ?*, par Silke Studzinsky. 15

20. *Fédération de Russie : l'antiterrorisme comme instrument de pouvoir*, par Anne Le Huérou. 15

21. *L'Organisation de coopération de Shanghai, nouvelle forme d'alliance sécuritaire ?*, par Mederic Martin-Mazé. 16

III. Zones d'ombre et usages contemporains du terrorisme 17

22. *La presse écrite britannique et française face au terrorisme*, par Anastassia Tsoukala. 17

23. *Les attentats de Londres du 7 juillet 2005 : un nihilisme made in the UK*, par Bill Durodié. 17

24. *Armer les esprits : le business des "experts" à la télévision française*, par Thomas Deltombe. 18

25. *Le mythe Al-Zarkaoui, ou la légitimation de la guerre en Irak*, par Laurent Bonnefoy. 19

26. *Le complot de la ricine au Royaume-Uni, une "illusion de masse"*, par Naïma Bouteldja. 20

27. *Russie : les "zones d'ombre" du massacre de Beslan*, par Guylaine Saffrais. 20

28. *Les services secrets algériens derrière les attentats du GIA en France en 1995 ?*, par Jean-Baptiste Rivoire. 21

29. *Le GSPC, un "groupe islamiste de l'armée" algérienne ?*, par François Gèze et Salima Mellah 22

I. Le contre-terrorisme global : de la guerre à la surveillance généralisée

1. Le régime de contre-terrorisme global, par Didier Bigo et Rob B. J. Walker.

[Les procédés américains] de contre-terrorisme ont beaucoup plus fait que la meilleure propagande d'Al-Qaida pour développer des vocations de combattants suicides, en radicalisant des segments de population du monde musulman qui, auparavant, n'étaient pas aussi hostiles aux Américains. Ils ont aussi brisé l'image des États-Unis comme le pays porteur des valeurs les plus avancées de la démocratie ; et au-delà de l'administration Bush, c'est l'image de la diplomatie occidentale dans son ensemble qui risque de souffrir de ce recul pendant des décennies, d'autant que le refus des Européens de participer aux pires de ces actions n'a pas empêché certaines formes de complicité de leur part. [...]

Mais l'enracinement insidieux des pratiques illibérales des régimes libéraux ne s'explique pas seulement par le terrorisme et les réactions exceptionnalistes des États occidentaux : la tendance à l'acceptation silencieuse de ces pratiques par les sociétés se fonde sur un sentiment d'insécurité qui ne se réduit pas à la terreur. Ce sentiment est aussi l'expression d'une inquiétude plus diffuse, entretenue par la confusion progressive entre les politiques bureaucratiques ordinaires visant les « exclus » comme les « inclus ». [...] L'indifférence au quotidien — voire l'approbation explicite — aux nouvelles formes de surveillance explique la facilité avec laquelle les jeunes des classes populaires (et plus encore des groupes ethniques stigmatisés comme différents) ne sont plus regardés que comme des indésirables dont la société doit se protéger par des mesures de sûreté, où le seul rôle de la prison est de les tenir à l'écart [...]. Ces comportements structurent, tout autant que les discours du contre-terrorisme et les appels à des dérogations au nom de l'urgence du danger, les normes de ce qui nous semble ou non inadmissible.

2. La police globale, état de conflit permanent du capitalisme globalisé, par Alessandro Dal Lago.

Comme l'ont montré les réactions aux attentats du 11 septembre 2001, les responsables politiques américains ont raisonné en termes presque exclusivement militaires, tandis que les militaires tendaient à opérer politiquement. Comme Gilles Deleuze et Félix Guattari l'avaient pressenti, la « machine » de guerre a pris des dimensions toujours plus étendues, justement parce que la guerre devient la dynamique de la politique, parce qu'elle s'identifie

à la politique. On peut voir ainsi la nouvelle machine militaire américaine comme un système dynamique de police globale, qui produit ses propres ennemis et qui cherche à les détruire sans cesse.

Ce dynamisme est précisément celui de la capacité à la fois créatrice et destructive qui depuis toujours caractérise le capitalisme. Non pas dans le sens banal où la machine serait au service du capitalisme global (elle l'est évidemment), mais dans le sens relativement neuf de son fonctionnement capitaliste. Capable d'attirer aujourd'hui chaque innovation (scientifique, technologique ou culturelle) et de la rendre ensuite à la société (d'Internet aux communications satellitaires, de l'imaginaire cinématographique à la mode), la machine militaire évolue sans arrêt, en éliminant si nécessaire les restrictions symboliques, sociales et culturelles du passé qui la conditionnaient.

3. Afghanistan et Irak : les origines coloniales des guerres antiterroristes, par Christian Olsson.

Dans le lexique militaire américain et britannique, l'approche « contre-insurrectionnelle » est parfois décrite par le concept de Foreign Internal Defense (FID) : en insistant sur la nécessité de déléguer la mission de défense aux « forces de sécurité locales », ce concept illustre bien le brouillage entre défense extérieure et sécurité intérieure. Au travers de la « contre-insurrection », il s'agit de défendre, voire d'imposer, la sécurité intérieure au sein de sociétés politiques tierces. Il n'est alors pas étonnant que des traditions doctrinales coloniales aient pu être mobilisées [par les] militaires en Afghanistan et en Irak. Ces traditions sont en effet nées d'un contexte historique, celui de la colonisation, dans lequel des territoires « allogènes » étaient intégrés politiquement à un empire colonial. Les missions de répression des « troubles » sur ces territoires devenaient donc, sinon des opérations de sécurité intérieure, du moins des opérations hybrides, mi-policières, mi-guerrières. [...]

La « guerre globale contre la terreur », d'une guerre à vocation défensive (Afghanistan), est devenue guerre d'agression (Irak), puis guerre d'un occupant contre des populations insoumises, attisant ainsi les expressions les plus excessives de cette insoumission. Si la tragédie historique de la colonisation est ainsi de s'être muée lors des guerres de décolonisation en « contre-terreur », voire en simple « terreur », la farce actuelle — cruelle s'il en est — réside dans le fait que la « guerre globale contre la terreur » en Afghanistan et en Irak a pris des allures néocoloniales, venant ainsi nourrir la dynamique locale et régionale

de radicalisation de la violence qu'elle s'était précisément proposée de briser...

4. La torture, une politique de guerre, par Vivienne Jabri.

Pour l'administration Bush, suspendre le droit au nom de la nécessité permettait de rendre légal ce qui ne l'était pas, de reformuler le droit souverain en s'affranchissant de tout contrôle. Ses discours de légitimation n'étaient pas fondés seulement sur la construction d'un ennemi, mais aussi sur le rejet de l'autre et sur le déni de son identité. [...] La nouveauté, en l'espèce, est moins l'usage de la torture — largement avéré dans l'histoire de la CIA et d'autres institutions des démocraties libérales — que sa mise en images par les tortionnaires eux-mêmes, pas seulement pour enregistrer l'événement, mais comme composante de l'humiliation. [...] Ces pratiques sont révélatrices d'un racisme qui vise non seulement la domination, mais également l'assujettissement, une forme de dépossession qui rappelle les heures sombres de l'histoire coloniale européenne, lorsque le but était l'annihilation totale du sentiment de soi des colonisés.

La torture n'est donc jamais simplement instrumentale. L'argument de la bombe à retardement ne tient pas et, au nom de la sécurité, on ne peut admettre les « preuves » obtenues sous la torture. Au-delà de son interdiction absolue par les conventions internationales, même lorsqu'on cherche à la légitimer en invoquant sa prétendue efficacité, la torture permet surtout d'affirmer une souveraineté : elle ne vise jamais la seule victime mais, plus largement, à reformater la société et ses cadres identitaires.

5. Les camps de détention illégaux : le cas Guantánamo, par William Bourdon.

Les méthodes utilisées, à Guantánamo comme dans les innombrables prisons secrètes américaines, en Irak, en Afghanistan et ailleurs, ont de façon certaine contribué à aggraver le mal qu'elles prétendaient prévenir : en faisant le tour du monde, sur les écrans de télévision d'Amman, du Caire et ailleurs, les images tragiques des prisonniers entravés du camp Delta ont nourri ressentiment et colère. Instrument continu du développement de l'américanophobie et, au-delà, de la haine de l'Occident, ce camp est ainsi devenu l'un des meilleurs alliés de Ben Laden. [...]

On est fondé à se demander si, pour les responsables américains, les arguments prétendument juridiques qu'ils n'ont eu de cesse d'avancer pour justifier Guantánamo ne visent pas surtout à éliminer définitivement les contraintes du droit international humanitaire, encore si fragile. Dans cette optique, face à la menace que le terrorisme transnational fait pe-

ser sur la démocratie, les principes fondamentaux de l'État de droit deviendraient flexibles, à géométrie variable. [...] Le piège diabolique du terrorisme contemporain est bien là : ébranler les démocraties dans leurs fondations pour favoriser en réaction le sentiment de persécution et de victimisation qui en est le terreau. À cet égard, le « cas Guantánamo » a montré qu'une partie significative de l'establishment américain est restée aveugle à ce piège, au risque d'installer durablement le chaos.

6. Le 11 septembre, la « guerre au terrorisme » et la surveillance généralisée, par David Lyon.

Les réponses au 11 septembre montrent bien que l'État-nation, malgré ses multiples mutations depuis la Seconde Guerre mondiale, reste une force formidable, en particulier lorsque ses extensions apparemment rhizomiques peuvent être exploitées dans des buts très précis en fouillant dans les données qu'elles transportent. Bien que l'incarnation originale de Big Brother ne faisait référence à aucun système extérieur à l'État-nation (comme la surveillance commerciale ou d'Internet qui prévaut aujourd'hui), ni ne laissait soupçonner l'amélioration spectaculaire du « télécran » orwellien grâce aux développements de la microélectronique puis des télécommunications et des bases de données interopérables, il serait naïf de penser que les menaces de type Big Brother appartiennent au passé. [...]

Les mécanismes discriminatoires de plus en plus automatisés de profilage fondé sur le risque et la catégorisation sociale constituent bien un moyen fondamental de reproduire et de renforcer les divisions sociales, économiques et culturelles dans la société de l'information. Ils tendent à échapper à tout contrôle, ce qui rend inepte le refrain habituel : « Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre. » La « suspicion par catégorie » a en effet des conséquences pour tout individu qu'elle cible, « innocent » ou « coupable ». On le voit dans les effets des nouvelles mesures antiterroristes post-11 septembre, qui ont conduit dans plusieurs pays à un ciblage disproportionné et injustifié des minorités « arabes » et « musulmanes ».

7. Les nouveaux développements des réseaux de sécurité et de renseignement, par Peter Gill.

Depuis le 11 septembre, l'utilisation de plus en plus courante des techniques de renseignement dans le cadre de stratégies de prévention et de préemption constitue un véritable défi aux droits de l'homme. Les transferts extrajudiciaires (*extraordinary renditions*) ont

ainsi été utilisés pour passer outre aux longues procédures d'extradition en kidnappant des suspects et en les « transférant » dans des pays où la torture est banalisée, afin d'accroître le « produit » des actions de renseignement. [...] Toutes ces pratiques posent à nouveaux frais le problème du contrôle du rôle croissant des « réseaux de sécurité ». Quand les agences gouvernementales fonctionnaient strictement dans le cadre des structures bureaucratiques de l'État, cela permettait d'avoir une idée relativement précise des chaînes de responsabilité. [...] Mais la prolifération des réseaux a changé la donne. À la question « qui doit contrôler les réseaux informels ? », la réponse reste désormais très incertaine. [...]

Certes, l'État continue à jouer un rôle essentiel pour superviser et réguler les secteurs privés et communautaires, mais la question du contrôle des activités propres de l'État devient de plus en plus problématique. Le « maintien de l'ordre » étant de plus en plus intégré dans des réseaux plus larges de sécurité et de renseignement, il reste beaucoup à faire pour créer des dispositifs de contrôle au moins aussi flexibles que les réseaux eux-mêmes, [...] pour assurer qu'ils garantissent à la fois la sécurité et le respect des droits des gens.

8. Coopération antiterroriste États-Unis/Union européenne : l'entente cordiale, par Valsamis Mitsilegas.

Qu'elle ait répondu aux demandes américaines ou agi de sa propre initiative, l'Union européenne s'est en tout cas pleinement engagée dans la coopération antiterroriste avec les États-Unis. Dans ce contexte, les institutions européennes ont constamment été prises dans un dilemme : faut-il ou non développer la coopération transatlantique si cela compromet les valeurs, les principes fondamentaux et les lois de l'Union ? Les réponses données ont clairement joué en défaveur des droits fondamentaux. En acceptant des normes « différentes » (pour ne pas dire inférieures) en matière de protection, notamment de la vie privée, dans le but de favoriser la coopération, l'UE a brouillé les cartes.

Cette acceptation des standards d'un pays tiers est d'autant plus préoccupante qu'elle pourrait « rétroagir » sur la législation européenne si celle-ci devait suivre le modèle américain. On aboutirait alors à une redéfinition, et finalement à une restriction, des libertés fondamentales au sein de l'Union européenne, sous prétexte de donner la préséance à la « guerre à la terreur » dans les politiques menées. L'ouverture au débat public des nouveaux développements de l'action extérieure et intérieure de l'Union européenne apparaît à cet égard capitale. Mais le manque de transparence qui entoure les négociations transatlantiques des accords antiterroristes et le poids institutionnel limité du Parlement européen

n'incitent guère à l'optimisme.

9. La lutte contre le financement du terrorisme, par Anthony Amicelle.

Le contexte de la lutte antiterroriste a permis le développement d'un marché florissant. Des entreprises proposent désormais des activités de conseil et des outils informatiques afin d'aider les acteurs privés à remplir leurs obligations légales et à réduire les risques professionnels liés au blanchiment et au financement du terrorisme. [...] D'où des risques bien réels, au nom de la lutte contre le terrorisme, de préjudices individuels ou de déclarations de soupçons envers des clients innocents. [...]

Le choix de transposer les outils utilisés contre le blanchiment de capitaux à la lutte contre le financement du terrorisme a fait fi des multiples différences entre ces deux missions, d'où de sérieuses contradictions. Ce choix est en grande partie le fruit d'une décision prise à chaud, afin de rendre visible une réponse politique rapide après les attentats du 11 septembre 2001. Mais cette solution s'est depuis institutionnalisée [...], peut-être au détriment d'autres formules plus efficaces. [...] Les effets de cette mutation, en revanche, sont indiscutables : la nouvelle impulsion donnée à la politique de lutte contre l'« argent sale » a amené des évolutions dans de nombreuses législations nationales. Et la priorité donnée à la chasse aux « finances terroristes » a accru l'impact du dispositif institutionnel contre le blanchiment d'argent, à la fois sur les pratiques professionnelles des acteurs privés concernés, mais aussi sur celles des appareils policiers, judiciaires et de renseignement.

10. Les étrangers en Europe, victimes collatérales de la guerre contre le terrorisme, par Elspeth Guild.

La « guerre contre le terrorisme » lancée par le président américain et soutenue par les institutions européennes a confirmé leur vision de l'étranger comme une menace pour la sécurité. Devenu dominant, ce discours a effacé la réalité de l'expérience pratique des États-membres de l'UE, celle d'un terrorisme étant avant tout une affaire intérieure — les terroristes arrêtés étaient le plus souvent des résidents de longue date des pays concernés, et non des étrangers. Et il a conduit à privilégier le point de vue des décideurs, selon lesquels la sécurisation des frontières par le contrôle des étrangers serait l'outil majeur de la lutte contre le terrorisme.

Détachée du contrôle physique aux frontières et s'appuyant surtout sur la constitution de bases de données individuelles et la surveillance des demandes de visas, cette politique a

été favorisée par une autre transformation de l'Union : l'élargissement. Les frontières souveraines de l'UE en 2001 devant [de ce fait] connaître des changements majeurs [en 2004 puis en 2007], on ne pouvait faire reposer la sécurité sur aucune frontière « solide ». [...] C'est donc un espace virtuel, celui des bases de données, qui a formé alors le cadre des politiques de sécurité. Leurs développements, avec ceux des techniques de profilage, d'interopérabilité et de flexibilité, ont nourri une nouvelle ritournelle sécuritaire européenne centrée sur l'« étranger », avant tout identifié comme un risque.

II. La sécurité contre les libertés ? Expériences nationales

11. L'antiterrorisme aux États-Unis : de la contre-insurrection des années 1960 à la « guerre globale au terrorisme », par Philippe Bonditti.

Aux États-Unis, la lutte contre le « terrorisme » ne débute pas avec le 11 septembre 2001 et n'est pas une histoire linéaire. [...] Trois temps scandent [cette histoire] : celui qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale à celle du Viêt-nam ; les années 1970 et 1980 ; et celui qui s'ouvre avec la chute du Mur de Berlin en 1989. [...] Les années 1950 et 1960 ont vu la mise en place d'un socle doctrinal — la contre-insurrection — et de tout un registre d'actions, qui organisent à l'époque un premier rapprochement crucial pour comprendre les développements aujourd'hui à l'œuvre en matière de lutte contre le terrorisme : celui entre renseignement et affrontement armé. [...]

Au lendemain du 11 septembre, l'administration Bush a fait le choix d'une « guerre globale au terrorisme », c'est-à-dire d'engager ses forces armées contre les cellules du réseau Al-Qaida dans des guerres préventives. [...] Cette guerre a ceci de globale qu'elle n'est pas la seule affaire des militaires. [...] Les mots d'ordre depuis le 11 septembre sont « coordination », « coopération » et « intégration ». Trois termes pour une même logique, celle de la reconfiguration des modalités de protection et de défense des territoires et des populations par une meilleure coordination des services de lutte antiterroriste, une meilleure coopération entre les États, une meilleure intégration des systèmes informatiques. [...] Face à l'ennemi terroriste et à la menace permanente qu'il représenterait, l'enjeu serait la mise sous surveillance de l'ensemble des populations pour assurer une meilleure efficacité des contrôles, nécessairement ponctuels et localisés. Objectif : prévenir le risque d'attentat par la surveillance constante de tous.

12. Les caractéristiques de l'antiterrorisme français : « Parer les coups plutôt que panser les plaies », par Laurent Bonelli.

Deux logiques fortes sous-tendent la réforme [de 2008 visant à la fusion des services antiterroristes français, Renseignements généraux et DST]. La première touche à des dynamiques de rationalisation budgétaire et de redéfinition de la forme et des missions de l'État, auxquelles le monde de l'antiterrorisme n'échappe pas. [...] Dans la seconde logique, cette nouvelle structure antiterroriste semble surtout consacrer les approches développées au sein de la DST depuis le milieu des années 1990, à savoir le brouillage des frontières entre renseignement et judiciaire, comme celles entre interne et externe. Plébiscitées par des magistrats antiterroristes, ces logiques apparaissent en effet comme les plus immédiatement en phase avec les exigences des gouvernements en matière de lutte antiterroriste.

Depuis lors, on observe ainsi chez ces derniers un assez large consensus pour essayer d'empêcher à tout prix des attentats politiquement déstabilisateurs, quitte pour cela à tolérer certaines injustices contre des individus appartenant à des groupes ciblés (les populations dites « à risques »). [...] Ce sont [ainsi] certains fondements de l'État de droit — et notamment la promesse d'égalité des citoyens devant la loi — qui sont mis en cause. Les professionnels de l'antiterrorisme français superposent en effet dans les « populations à risques » les figures du *suspect* et celle du *coupable*, qui sont pourtant loin de toujours se confondre. Outre les dégâts causés aux existences de personnes innocentes, cette stratégie alimente un cycle de défiance et de rejet envers certains groupes, renforçant à la fois leur marginalisation et leur sentiment d'être considérés comme des « ennemis de l'intérieur ».

13. L'implication de l'armée dans la lutte antiterroriste : le cas français, par Emma-nuel-Pierre Guittet.

Conçu au départ comme une campagne d'action limitée pour faire face aux menaces d'acteurs étrangers à peu près identifiés (comme des États hostiles), [le dispositif du « Plan Vigipirate »] est mal adapté pour répondre à celles de groupes « terroristes », nationaux ou étrangers, aux contours plus incertains. Du coup, sa prolongation indéfinie « institutionnalise » une situation de crise qui favorise un « détournement de finalité » et la tentation d'utiliser les soldats comme supplétifs des policiers et des gendarmes dans la prévention de la délinquance, voire pour le contrôle des migrants en situation irrégulière. L'histoire du Plan Vigipirate montre ainsi comment des mesures pensées comme exceptionnelles tendent, une fois appliquées, à se banaliser, alors même que beaucoup, militaires compris, dé-

noncent leur caractère purement politique et leur inefficacité pour prévenir les vraies menaces. [...]

Peut-on vraiment considérer l'armée comme l'« institution providentielle » pour lutter contre un terrorisme aux mille visages, sans que cela affecte en profondeur le fonctionnement de la démocratie ? L'indispensable vigilance face aux menaces de la violence transnationale (et nationale) ne peut s'affranchir des règles de l'État de droit, au risque de devenir parfaitement contre-productive. Car la primauté accordée à l'instrument militaire ne peut que faire le jeu de la peur, du désordre et de l'instabilité, sources de nouvelles menaces.

14. Urgence et exception : l'extension des politiques antiterroristes au Royaume-Uni, par Yasha Maccanico.

Le gouvernement britannique explique aux citoyens qu'il est indispensable de renoncer à certains de leurs droits et de leurs libertés pour garantir l'essentiel : leur sécurité. Mais au nom de cet impératif, un nombre croissant d'activités, de comportements et même de pensées ou d'« intentions » sont criminalisés et relèvent désormais d'un traitement exceptionnel. Pas seulement parce qu'il échappe à la norme, mais aussi parce que son caractère arbitraire, vindicatif et souvent injuste justifierait de le qualifier plus justement d'« étrange », voire de « baroque » (*outlandish*).

Ces politiques antiterroristes portent indiscutablement atteinte aux droits de l'homme et aux libertés publiques, mais elles sont aussi largement contreproductives, car elles contribuent à encourager la radicalisation qu'elles prétendent combattre. Le nombre de personnes qui font l'expérience des fouilles, des arrestations arbitraires et d'un soupçon systématique augmente en effet continûment. Interdites d'exprimer des opinions jugées « inacceptables » (notamment sur des conflits vécus par procuration, comme ceux d'Irak, de Palestine ou d'Afghanistan), certaines d'entre elles peuvent être tentées de rejoindre l'action clandestine. La radicalisation du système pénal et policier induit alors celle, symétrique, de certains groupes et individus.

15. L'affaire Ramda, révélateur de la normalisation de la justice au Royaume-Uni, par Olivier Cahn.

L'arrêt Ramda [de février 2002] marque une étape significative dans la dégradation des relations de respect mutuel qu'entretenait traditionnellement le gouvernement [britannique]

avec l'institution judiciaire. La tradition du royaume réserve en effet à l'exécutif la recherche de l'efficacité répressive et au judiciaire le soin de « s'ériger contre les réponses exorbitantes et peu scrupuleuses » de l'administration. Au nom de l'efficacité de la lutte antiterroriste, [cet équilibre] a été mis en cause par le gouvernement, débouchant sur un affrontement de pouvoirs. [...] Il est difficile de ne pas établir de lien entre les décisions des juridictions britanniques qui, à partir de l'arrêt Ramda, constatèrent l'illégalité de certains actes accomplis par l'administration au nom de la guerre contre le terrorisme et l'adoption, à l'initiative du gouvernement d'un texte [le Constitutional Reform Act 2005] qui, tout en consacrant la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la magistrature, portait en germe le renforcement du contrôle exercé par l'exécutif sur le pouvoir judiciaire.

16. Douleurs, frustrations et espoirs de l'antiterrorisme espagnol, par José María Ortuño.

La violence politique a fini par être traitée [en Espagne] comme un problème exclusivement pénal et policier (et non plus politique), ce qui a eu pour effet involontaire de donner au pouvoir judiciaire un rôle central dans la vie politique espagnole. [...] Les nouvelles lois adoptées entre 2000 et 2003 [contre l'ETA] sont venues consolider le rôle des juges dans la vie politique, rôle qu'ils conservent à ce jour. [...] Après les attentats du 11 septembre, la « guerre globale contre la terreur » lancée par l'administration de George W. Bush a été utilisée en permanence par le gouvernement Aznar pour légitimer sa politique antiterroriste. [...]

[Après les attentats du 11 mars 2004], aucune réforme n'a été votée pour adapter le code pénal au nouveau danger constitué par le terrorisme international, comme ce fut le cas dans d'autres pays européens. La raison évidente en est que ces réformes avaient déjà été adoptées dans le cadre de la lutte contre l'ETA. Les lois antiterroristes existantes sont ainsi appliquées à tous les musulmans arrêtés. Systématiquement contraints à la prison préventive, ils font l'objet de mesures de dispersion carcérale et d'isolement, réservées aux prisonniers dangereux. [...] Alors que la politique antiterroriste et les lois d'exception dans le cas du Pays basque ont fait l'objet de nombreuses critiques, au motif qu'elles empêchaient la normalisation politique et sociale, ou qu'elles ne respectaient pas les garanties constitutionnelles, c'est le silence qui a largement prévalu dans le cas des musulmans, comme s'ils ne faisaient pas partie de la société.

17. L'imposition de l'agenda politique espagnol à l'Europe de l'antiterrorisme, par Emmanuel-Pierre Guittet.

Dans le discours de la menace qui veut que la criminalité internationale soit désormais le problème de tous, s'inscrit en filigrane l'idée que l'identité démocratique de chacun dépend de sa reconnaissance par l'autre. Dans cette optique, la remise en cause de l'asile politique au sein de l'UE [à l'initiative de l'Espagne en 1997] apparaît comme l'aboutissement logique de la confusion, dans les discours politiques européens, entre démocratie, État de droit et raison d'État. La coopération entre démocraties devenant le moyen pertinent de reconnaissance mutuelle de leurs qualités démocratiques, la question des pratiques illégales au nom de la raison d'État est laissée consciemment de côté : la violence d'État ne peut cohabiter avec la référence fondamentale et la croyance politique unanimement partagée qu'un État-membre est nécessairement une démocratie. [...]

La dépolitisation de la violence, processus global tolérant les irrégularités et les exceptions, s'est depuis durablement inscrite au cœur de la lutte antiterroriste européenne. Le brevet d'autosatisfaction que se décernent les États-membres de l'UE en matière de respect des droits de l'homme pour justifier la suppression de l'exception à l'extradition pour infraction politique et du droit d'asile pour les ressortissants des États-membres est à la fois la preuve et la conséquence de ce mouvement de dépolitisation global qui justifie les moyens peu regardants de l'Europe de la sécurité.

18. Les services de renseignement italiens et la « guerre au terrorisme », par Aldo Giannuli.

L'impact du 11 septembre n'a modifié que partiellement les politiques de sécurité [de l'Italie], puisque la nouvelle donne de la lutte antiterroriste n'a pas conduit à l'adoption d'une législation comparable à celle du Patriot Act américain. En revanche, ce nouveau contexte, ainsi que les scandales ayant éclaboussé les services secrets depuis 2005, ont conduit à l'adoption d'une loi sur la réorganisation des services de renseignements, votée définitivement par le Sénat le 1^{er} août 2007. [...]

Ce nouveau dispositif sera-t-il efficace ? Il faut en tout cas donner acte au législateur de sa volonté de démocratiser les appareils de sécurité et d'en rationaliser le fonctionnement. Mais au-delà des intentions déclarées, certaines dispositions donnent l'impression d'avoir été écrites « sous la dictée ». Ainsi en va-t-il de l'article 17 de la nouvelle loi, qui permet aux agents des services de renseignements d'accomplir certaines actions considérées

comme des délits, à condition d'y avoir été autorisés par le président du Conseil s'il les juge nécessaires pour la sécurité de l'État. [...] Non seulement cette mesure semble clairement anticonstitutionnelle, mais surtout elle intervient après divers scandales, ce qui la rend certainement peu opportune. [...] La véritable inspiration de la loi, dans le nouveau climat d'urgence inauguré par le 11 septembre, relève moins de la défense légitime contre la menace terroriste que des impératifs de politique interne.

19. Jusqu'où ira l'antiterrorisme en Allemagne ?, par Silke Studzinsky.

En matière de lutte antiterroriste, les perspectives ne sont pas très rassurantes en Allemagne. Les dispositifs de surveillance ne cessent d'être renforcés. [...] Des débats jusque-là inconcevables sont revenus sur le devant de la scène. C'est ainsi par exemple qu'à l'occasion de l'enlèvement d'un enfant, dont l'auteur présumé fut menacé de torture par la police, le débat s'est enflammé autour d'une éventuelle levée de l'interdiction absolue de la torture dans le cas où « un peu de torture » ou la menace de torture pourrait sauver une ou plusieurs personnes. [...]

C'est en s'appuyant sur ce genre d'argumentaire que le ministre de l'Intérieur a proposé, en juillet 2007, une nouvelle série de mesures contre les menaces d'attaques terroristes : élimination ciblée de présumés terroristes, introduction d'un nouveau délit de conspiration et internement de suspects sans procès et pour une durée illimitée. [...] La présomption d'innocence, le droit à la vie, la dignité humaine, le droit de regard sur les données personnelles, le droit à un procès équitable, l'interdiction absolue de la torture, tous ces principes, qui se trouvent au cœur de l'ordre constitutionnel allemand, semblent devenir obsolètes. [La] chancelière Angela Merkel n'a nullement désavoué [ces propositions] : en cas de « menace terroriste indiscutable », a-t-elle expliqué, il ne devrait y avoir « ni blocage ni interdiction de pensée ». L'impensable a en effet été dit, et n'est plus dès lors un horizon impossible.

20. Fédération de Russie : l'antiterrorisme comme instrument de pouvoir, par Anne Le Huérou.

Pour comprendre les dynamiques à l'œuvre en Russie en matière de lutte antiterroriste, trois aspects doivent être explorés : l'insertion plus ou moins harmonieuse de la Russie dans la coalition internationale antiterroriste après le 11 septembre, le recours intensif à un « antiterrorisme à usage interne » pour justifier la guerre meurtrière menée par Moscou en

Tchéchénie (ainsi que d'autres mesures de contrôle et de répression) et, enfin, les initiatives du gouvernement russe pour constituer autour de lui une alliance antiterroriste tournée vers l'est. [...] On constate que l'antiterrorisme, au-delà d'un label partagé dont il peut être opportun de se revendiquer, n'est pas forcément ce vecteur puissant de coopération internationale qu'on imaginait. En revanche, le discours et les mesures antiterroristes se révèlent un instrument efficace à usage interne pour mettre en œuvre des politiques de répression et de contrôle politique et financier, qui n'ont que peu à voir avec la lutte contre le terrorisme. [...]

Les dispositifs et les pratiques antiterroristes mis en place par la Russie s'inscrivent dans un cadre plus général : celui du recours dans de très nombreux États à des mesures d'exception sous prétexte de « lutte antiterroriste ». Reste que l'ampleur des répressions dans le conflit tchéchène et la faiblesse patente de contrepoids politiques, judiciaires ou « citoyens » singularise bien le cas russe. Malgré le caractère très imprécis du « terrorisme », en tant que catégorie pouvant faire l'objet de définition et de politiques communes, il a offert à la Russie, en plus de bénéfices certains en politique intérieure, des gains politiques et stratégiques non négligeables en lui permettant de garder plusieurs fers au feu : jouer la carte d'une coopération limitée avec les pays occidentaux, tout en poursuivant ses propres intérêts avec ses partenaires asiatiques.

21. L'Organisation de coopération de Shanghai, nouvelle forme d'alliance sécuritaire ?, par Mederic Martin-Mazé.

Le 15 juin 2001, à Shanghai, les chefs d'États de la Fédération de Russie, de la République populaire de Chine et des républiques d'Ouzbékistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan signent la « Déclaration sur l'établissement de l'Organisation de coopération de Shanghai » (OCS) et la Convention de Shanghai sur la lutte contre « le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme ». Beaucoup d'interprétations ont été faites de cette alliance : ambition sino-russe de faire contrepoids à l'hégémonie américaine, volonté russe de contrer la montée en puissance de la Chine, tentative chinoise d'équilibrer l'héritage soviétique, désir ouzbek de s'émanciper de la tutelle russe, etc. [...]

Le rapport entre l'OCS et l'Occident est, du point de vue de la lutte antiterroriste, d'une complexité profonde, qui dépasse la simple mécanique de l'équilibre des puissances. Ce constat se renforce si l'on s'intéresse aux normes professionnelles qui structurent l'activité de la Structure régionale antiterroriste (SRAT) [de l'OCS, créée en 2004]. Dans sa courte

existence, celle-ci s'est en effet employée à établir des listes d'organisations interdites et de personnes recherchées, à organiser des séminaires de recherche, à diffuser les « meilleures pratiques » professionnelles, à faciliter l'échange d'informations entre les agences de sécurité des États-membres, en particulier par la création de bases de données intégrées. Autant de pratiques qui se développent aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, et qui laissent penser que l'OCS adapte à sa manière le « pack sécuritaire » occidental, avec toutes les « zones d'ombre » qui l'accompagnent.

III. Zones d'ombre et usages contemporains du « terrorisme »

22. La presse écrite britannique et française face au terrorisme, par Anastassia Tsoukala.

L'analyse des discours politiques [publics] britanniques et français [sur le terrorisme] fait apparaître une série de similitudes et divergences. Dans les deux pays, la définition du terrorisme international s'articule autour d'un schéma semblable, appuyé sur les éléments constitutifs de la menace, les valeurs mises en péril et l'établissement d'une rupture symbolique entre les terroristes et les communautés nationales. [...] Toutefois, alors que ces similitudes semblent résulter *in fine* du fonctionnement du champ politique et de celui de la sécurité, aux niveaux national et international, les différences paraissent obéir à d'autres critères, inscrits plutôt au niveau national.

L'examen de ces divergences [...] révèle un lien puissant entre les modes de représentation de la menace et les modes de gestion de la lutte contre le terrorisme international. Car si la France, à l'instar du Royaume-Uni, s'est pleinement engagée dans la « guerre » juridique contre le terrorisme, à travers le durcissement des mesures législatives au niveau national en 2001 et 2003 et la participation active à la mise en place de nouveaux mécanismes de contrôle et de coopération policière et judiciaire au niveau international, elle est restée beaucoup plus réservée face à la perspective d'engagements militaires. [...] Ces deux positions sont profondément cohérentes avec les discours politiques antérieurs, chaque débat public reflétant sa propre vision géopolitique du monde et préfigurant la décision de chaque gouvernement, bien avant que celle-ci ne se concrétise dans la réalité de l'arène internationale.

23. Les attentats de Londres du 7 juillet 2005 : un nihilisme *made in the UK*, par Bill

Durodié.

Nous ne saurons jamais avec exactitude ce qui a motivé les poseurs de bombes de Londres [en juillet 2005]. [...] [Mais] les faits avérés témoignent moins de la planification par un réseau mondial organisé de fanatiques religieux projetant des actes de destruction massive, que de l'action d'un petit groupe, agissant de manière isolée et recourant à des moyens rudimentaires pour donner un sens à leur colère à travers la religion. [...]

S'agit-il vraiment d'un problème de « choc à propos de la civilisation » ? [...] D'une certaine façon, il semble que nous soyons plutôt confrontés à une crise culturelle profonde « chez nous ». [...] Les individus concernés ont rarement été recrutés par une organisation. Il semble plutôt qu'ils se soient eux-mêmes organisés pour trouver des réseaux terroristes ou des groupes sectaires. Certains ne se sont convertis à l'islam qu'ensuite. Cela semble confirmer leur désir d'être partie prenante de quelque chose. On peut seulement se demander pourquoi ils n'ont pas pu trouver ce quelque chose plus près de chez eux. [...] Nous devrions reconnaître les dimensions nationales du terrorisme au Royaume-Uni au lieu d'imaginer que ses causes premières émanent toujours de l'étranger ou reflètent une idéologie étrangère. [...] Il n'est pas seulement déterminé par une situation de privation ou d'exclusion sociale, et il n'est pas non plus l'unique conséquence de l'influence de certains individus. Il semble refléter également un sens plus large d'aliénation et de confusion qui aurait saisi le monde occidental.

24. Armer les esprits : le *business* des « experts » à la télévision française, par Thomas Deltombe.

En France, le développement de l'« expertise médiatique » sur les questions de terrorisme et de contre-terrorisme remonte au début des années 1980. [...] Alors que le paysage médiatique français se diversifie et que les actes de « terrorisme » semblent se multiplier (parce que ce concept flou rassemble un nombre croissant de phénomènes disparates), les services de renseignement et de sécurité hexagonaux attachent une importance croissante à leurs relations avec le monde des chercheurs et des médias : il faut capter les informations de tous ceux qui en cherchent et trouver des relais pour propager dans l'« opinion » celles qu'on veut bien donner. [...]

Le retour foudroyant du « terrorisme » dans l'actualité après le 11 septembre a puissamment consolidé la position des experts médiatiques. [...] Déterminés à empêcher les terroristes de manipuler les foules occidentales, ils s'arment de pédagogie et s'engagent

corps et âmes dans la « bataille des idées ». [...] Si tous prennent soin de distinguer rituellement l'islamisme de l'islam [...], ils n'en soulignent pas moins la ressemblance de l'« islamiste » et du « musulman ». [...] Puisque l'ennemi est « chez nous comme un poisson dans l'eau », la seule solution pour mener à bien la nécessaire thérapeutique de choc « que nous impose l'islamisme » est de mettre sur le pied de guerre la totalité de la population. [...] Les citoyens-téléspectateurs doivent donc non seulement accepter docilement les contrôles d'identité, les fouilles au corps et les caméras de surveillance, mais ils doivent aussi aider activement les autorités à dépister le cancer intérieur. [...] Ainsi se propage, légitimée par les médias de masse, une singulière vision du « réel », inspirée par une idéologie sécuritaire et apocalyptique, où chaque citoyen-spectateur est sommé de combattre l'ennemi chimérique qu'on lui met sous les yeux.

25. Le mythe Al-Zarkaoui, ou la légitimation de la guerre en Irak, par Laurent Bonnefoy.

Pour quelles raisons Abou Moussab Al-Zarkaoui a-t-il à ce point été identifié comme l'acteur clé du conflit irakien ? [...] L'émergence soudaine de cette figure sur la scène médiatique et politique entre 2003 et 2004 n'est pas fortuite. Son succès semble s'expliquer par sa capacité particulière à fournir une explication simplificatrice de la réalité, et à satisfaire point par point l'argumentaire justifiant l'occupation américano-britannique de l'Irak. La construction du mythe Al-Zarkaoui a permis d'imposer une certaine grille de lecture au conflit. [...] Al-Zarkaoui, jusqu'à sa mort, a joué un rôle significatif dans la résistance irakienne, au moins parce qu'il a été érigé par la propagande comme ennemi numéro un et comme incarnation de l'insurrection. [...]

En insistant sur Al-Zarkaoui, en exagérant son rôle et en ignorant les différentes manipulations dont il a fait l'objet, le discours médiatique dominant répond dans une certaine mesure à un souci de simplification inhérent à son mode de fonctionnement. Dans le cadre d'une guerre dont la dimension psychologique est essentielle, il permet de présenter une image parfaitement identifiable, car personnalisée, de la menace, la rendant plus concrète et plus efficace. [...] Pour l'administration américaine, l'insurrection dirigée par le terroriste jordanien est triplement illégitime : elle est menée par des combattants étrangers contre la volonté du peuple irakien, elle donne lieu à une violence aveugle et nihiliste et elle est marquée par une rhétorique religieuse anti-chiite. [...] En cherchant à criminaliser et à délégitimer *a priori* la résistance armée, le discours dominant a fonctionné comme une

prophétie autoréalisatrice, accompagnant ou favorisant la radicalisation de la contestation.

26. Le complot de la ricine au Royaume-Uni, une « illusion de masse », par Naïma Bouteldja.

Au cours de l'année 2002, un nouveau produit fait progressivement son apparition sur la scène politique et médiatique occidentale : la ricine. Ce poison étrange [...] va laisser des « traces » sur différents points du globe. C'est au Royaume-Uni que l'affaire prend la plus grande ampleur, puisqu'un véritable « complot de la ricine » (*ricin plot*) liant l'Irak à l'Angleterre, *via* l'Algérie et la France, est révélé dans les semaines qui précèdent l'envoi des troupes américaines et britanniques en Irak, fin 2002-début 2003. Argument de poids alors tant pour le Premier ministre britannique de l'époque, Tony Blair, que pour l'administration Bush, l'effrayant « complot de la ricine » ne ressemble à rien d'autre, rétrospectivement, qu'à une « illusion de masse ». [...]

Le mythe [de ce] complot a probablement encore de beaux jours devant lui. Trois ans après le verdict [du procès ayant acquitté en avril 2005 ses responsables présumés], des articles de presse reprenaient encore les plus évidentes mystifications de l'affaire, pourtant clairement éventées par une poignée d'experts et de journalistes scrupuleux, mais aussi par la justice. Dans cette étonnante histoire de désinformation, la collusion entre le gouvernement, les services secrets et la quasi-totalité de la presse britannique, de la BBC au *Sun*, est profondément inquiétante. Instrumentalisant l'extrême complexité du dossier et ses zones d'ombres, ainsi que les dramatiques et bien réelles attaques du 7 juillet 2005, elle a démontré l'efficacité de la manipulation visant à convaincre l'opinion publique qu'une cellule liée à Al-Qaida s'apprêtait à semer la désolation dans les rues de Londres.

27. Russie : les « zones d'ombre » du massacre de Beslan, par Guylaine Saffrais.

La prise d'otages de l'école de Beslan par un commando pro-tchéchène en septembre 2004 n'est pas le premier acte terroriste ciblant des civils perpétré sur le territoire russe. Et comme les précédents, il est intimement lié au conflit tchéchène. Mais la force du sentiment provoqué par la mort brutale de 317 otages, dont 186 enfants, se transformera vite en sentiment de force pour le Kremlin. Pourtant, la gestion de la crise par les autorités russes interpelle, tout autant que l'efficacité de ses politiques antiterroristes et les logiques qui les sous-tendent. Comment ce drame a-t-il pu avoir lieu ? Quelles sont les responsabilités des services de sécurité russes dans cette catastrophe ? [...]

Au lendemain du drame, [Vladimir Poutine] [...] conclut son allocution en annonçant que « dans un futur très proche, une série de mesures complexes sera élaborée afin de renforcer l'unité du pays ». L'objectif est clair : affirmer l'autorité de l'État et sa grandeur qui ne saurait plier sous les menaces terroristes. [...] Il faudra attendre 2006 avant que n'aboutisse la loi censée répondre aux dysfonctionnements révélés lors du massacre. [...] Sur le plan politique, [ces] réformes [...] relèvent plus d'une stratégie globale de restriction des libertés que de lutte contre le terrorisme. [...] En fait, les changements radicaux annoncés au lendemain de la tragédie ont de quoi alimenter les inquiétudes quant à l'exploitation de Beslan en vue de consolider la mainmise du pouvoir présidentiel sur les institutions démocratiques.

28. Les services secrets algériens derrière les attentats du GIA en France en 1995 ?, par Jean-Baptiste Rivoire.

Tout au long de l'été 1995, alors que Jacques Chirac vient d'être élu à la présidence de la République, la France connaît une spectaculaire série d'attentats à la bombe, faisant dix morts et quelque deux cents blessés. Dès la fin de l'été, la police française arrête la plupart de ses exécutants. Il s'agit le plus souvent de jeunes islamistes radicaux des banlieues françaises, [...] mais aussi d'islamistes plus aguerris venus d'Algérie pour diriger cette campagne d'attentats. Officiellement, ils se revendiquent du Groupe islamique armé (GIA), alors dirigé par Djamel Zitouni. Mais au sein des services français, on s'interroge rapidement sur les liens que certains des poseurs de bombes entretiennent avec les services secrets de l'armée algérienne (le Département de renseignement et de sécurité, DRS, ex-Sécurité militaire). [...]

Pour le régime d'Alger, bien décidé à conserver le pouvoir, les attentats de 1995 auront donc été une opération très bénéfique, puisqu'ils contribueront à discréditer durablement les islamistes algériens. D'où la question : Zitouni, réputé diriger le GIA en 1995, était-il le véritable responsable des attentats, ou a-t-il été manipulé par le DRS, comme l'affirment depuis 1997 plusieurs anciens officiers de ce service ? Selon leurs témoignages, le GIA a été infiltré par le DRS dès 1993, puis incité à se radicaliser jusqu'à devenir, sous la direction de Djamel Zitouni, un mouvement contre-insurrectionnel servant indirectement les intérêts des militaires. [...] En discréditant les islamistes, les attentats auront contribué à affaiblir définitivement le processus de paix engagé à Rome en janvier 1995. Pour les généraux d'Alger hostiles à tout compromis politique, ce fut donc une excellente opération.

29. Le GSPC, un « groupe islamiste de l'armée » algérienne ?, par François Gèze et Salima Mellah

Depuis 2003, la presse occidentale [présente] le GSPC [algérien] comme une menace très sérieuse (en particulier pour la France), dans une Europe frappée par les attentats meurtriers de Madrid et de Londres, revendiqués par de petits groupes se réclamant d'Al-Qaida. Une menace confirmée par le GSPC lui-même, qui officialise son « internationalisation » en septembre 2006, en annonçant son ralliement à l'organisation d'Oussama Ben Laden. Et, en janvier 2007, le groupe algérien se rebaptise « Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique ». [...]

Un examen rigoureux [des sources disponibles] et une connaissance historique minimale des rouages du très singulier système de pouvoir algérien conduisent à une vision du GSPC beaucoup plus réaliste que celle d'une officine d'Al-Qaida en guerre contre un régime « républicain » et les démocraties occidentales : si, depuis 1998, cette organisation nourrit ses rangs de jeunes Algériens désespérés par le mal-vivre d'une société en déshérence, nombre de ses dirigeants jouent un rôle central dans la « stratégie de tension » mise en œuvre par les chefs du DRS, ne reculant devant rien pour conserver le pouvoir et les richesses qu'il leur permet de s'approprier. [...] La « coupole » des dirigeants algériens est, depuis 2006, traversée par une féroce lutte de clans pour le contrôle [de ces] richesses. [...] Et tout au long de l'année 2007, le GSPC-AQMI va multiplier les attentats spectaculaires, qui susciteront de la part des membres du « clan Bouteflika » des questionnements de plus en plus explicites sur la véritable nature de cette organisation. [...] Il semblerait à bien des égards que se rejoue le sinistre scénario des massacres de 1997-1998, quand le DRS utilisait les violences des GIA contre le président Zéroual.